

**Wallonie****Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur Arthur SACCOME demeurant Auguste Donnay 16 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Rue A. Donnay à 4130 Esneux et cadastré division 2, section C n°98E2.

La demande vise les travaux suivants : Construction d'un immeuble comprenant un appartement et un parking et une piscine et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport à la limite de fond de parcelle est inférieur à 5,00m ;
- La modification du niveau du terrain naturel dans les zones de recul minimum latérales et de fond de parcelle ;
- Le volume n'est pas inscrit dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1,5 et 3 ;
- La toiture plate ;
- Le nombre de niveaux de baies sur la façade orientée vers la rue ;
- Les baies ne sont pas majoritairement à dominante verticale ;
- Le nombre de matériaux de parement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande permet les travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Laurane HEUSCH, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06 janvier 2022 au 20 janvier 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be

